



**Sur le lieu de « résistance » la Vache qui Rit, à Notre-Dame-des-Landes, les représentants des associations d'opposants ont commenté hier, le recours déposé le matin contre le décret d'utilité publique de l'aéroport.**

## Un recours pour couper la piste à l'aéroport

**Le collectif des opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes a déposé, hier, un recours devant le Conseil d'Etat. Très argumenté.**

Le recours déposé hier matin au Conseil d'Etat par l'avocat du collectif d'opposants à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, s'exerce contre le décret d'utilité publique du projet, signé par le Premier ministre au début de cette année. Objectif : une annulation pure et simple de la décision, qui nécessiterait de recommencer la procédure (débat public, enquête publique...) à zéro.

« **On n'attend pas de retour du Conseil d'Etat avant deux à trois ans, c'est le temps minimum...** » dit Claude Colas, porte-parole de l'Acipa. Le recours pointe, en 12 motifs d'annulation, les trous d'air de la procédure qui a mené au décret ministériel.

**Violations du code de l'environnement.** Les insuffisances de l'étude d'impact de l'aéroport sont visées. Guy Bourlès, d'Eaux et rivières de Bretagne, n'a jamais vu, dit-il, en parlant du projet, de « **dossier aussi mal foutu** ». Les espèces protégées, comme le triton crêté (espèce des zones Natura 2000) présent dans les nombreuses mares du coin, ne sont ainsi pas prises en considération. Ce qui permet au collectif de saisir ultérieurement la juridiction européenne de l'environnement.

**Sous-évaluation financière et alternatives.** Le chiffrage sommaire du projet (560 millions d'euros), sans tenir compte des infrastructures de transport à réaliser ni des coûts d'acquisition de 1 600 ha de terrains au total dans le périmètre de l'aéroport, est un autre motif. « **L'aspect concurrentiel obligatoire avec les autres moyens de transports n'est pas respecté, pas plus que l'examen d'alternatives au projet (proposition de nouvelle piste à Nantes-Atlantique par Solidarités Ecologie)...** » Ce qui est en contradiction avec la loi d'orientation des transports intérieurs (Loti).

En attendant une issue, le collectif de Notre-Dame-des-Landes prépare son traditionnel pique-nique militant, le dernier week-end de juin.

**Jocelyne RAT.**

Ouest-France